

Circulaire

n° 10614

Vendredi 28 décembre 2012

Gaz naturel

Tarifs réglementés de vente

ARRÊTÉ DU 21 DÉCEMBRE 2012

AVIS DE LA COMMISSION DE RÉGULATION DE L'ÉNERGIE DU 20 DÉCEMBRE 2012

- > Un arrêté daté du 21 décembre 2012 concernant les nouveaux tarifs réglementés de vente de gaz naturel fourni à partir des réseaux publics de distribution de GDF Suez vient d'être publié au Journal officiel du 28 décembre 2012.
- > Cet arrêté, dont les dispositions sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2013, prévoit une augmentation de 2,1 % en moyenne par rapport aux tarifs en vigueur actuellement ; ces barèmes augmentent en moyenne de 1,3 % pour les clients professionnels et de 2,4 % pour les clients résidentiels.
- > Ces tarifs ont reçu, le 20 décembre 2012, l'avis favorable de la Commission de régulation de l'énergie.
- > Figurent ci-après le texte de l'arrêté du 21 décembre 2012 ainsi que celui de l'avis de la Commission de régulation de l'énergie du 20 décembre 2012.

Responsable de cette publication : Bertrand Guillerat
01 47 16 94 70
bertrand.guillerat@cpdp.org